

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le vendredi 28 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BOURGEOIS, Mme DAILLY, M. RAGU, Mme BATREAU, M. MEUNIER, Mme CORMON, M. BARRIER, Mme BORDE, MM. PETIT, GUERIN, JABAUD, Mmes C. RICHARD, AOUT, MM. SOMME, JUARROS, Mmes SAFORCADA, IMIOLEK, M. BERGER, Mme BOUFFENY, M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, MM. HERVOIR, BERNARD, Mme RUSTIGNOLI, M. GUIGNARD, Mme GAUTRELET.

POUVOIRS :

Mme PERIGAULT à Mme BORDE
Mme MERICI à M. BERGER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BORDE

ABSENT :

M. THIRODE

ATTRIBUTION DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PRISE D'EAU EN SURFACE SUR LA JUINE

M. BOURGEOIS présente le dossier.

Le projet d'étude de faisabilité d'une prise d'eau en surface sur la Juine, a été estimé primitivement à 250 000,00 € H.T.

Un avis d'appel public à la Concurrence a été publié au « Moniteur », et dans le journal « Le Républicain », fixant la remise des offres au 20 octobre 2008 à 18 heures.

8 entreprises ont retiré un dossier, et une seule réponse a été obtenue dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 octobre 2008 pour procéder à l'ouverture des plis, et le 4 novembre 2008 pour analyser l'offre.

A la suite de cette analyse, il est proposé d'attribuer le marché à la société **SAFEGE** sise 128 allée des Amaryllis – 77190 DAMMARIE LES LYS pour un montant de **253 320,00 €** comprenant :

- Tranche ferme pour un montant H.T. de 207 000,00 € :
 - Phase 1 : Diagnostic prospectif et implantation.
 - Phase 2 : Analyse des paramètres et solutions envisagées pour traiter les dysfonctionnements.
 - Phase 3 : Etude de faisabilité pour l'usine de traitement.
 - Phase 4 : Etude de faisabilité pour la station d'alerte.

- Tranche conditionnelle pour un montant H.T. de 46 320,00 € comprenant les études :
 - dossier loi sur l'eau pour l'autorisation des prélèvements puis de rejets dans le milieu,
 - études au titre de la nature et de la quantité des réactifs stockés,
 - dossier d'autorisation d'exploiter au titre du code de la santé.

Dans cette étude de faisabilité, les études topographiques et géotechniques représentent un coût de 40 000,00 € qui seront à la charge de la commune.

Enfin, il restera les études du périmètre de protection qui seront lancées au moment de l'avant projet.

Le but de cette étude de faisabilité d'une prise d'eau en surface sur la Juine est de maîtriser l'ensemble des paramètres à traiter pour approvisionner la commune d'Etréchy en eau potable, et s'inscrire dans le schéma départemental d'adduction d'eau potable.

La durée de cette étude est de dix mois.

Cette étude peut être éligible à subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional.

M BERNARD regrette qu'il n'y est pas eu une réunion de travail comme cela devait se faire en mai dernier et de visiter un équipement semblable pour se faire une idée, ce qui aurait peut-être évité de se précipiter sur une étude qui est très coûteuse alors qu'il aurait fallu en débattre et démontrer la pertinence de la solution proposée.

M. BOURGEOIS répond que le débat peut toujours se tenir. Il ajoute qu'il ne serait pas dans son rôle d'élu s'il n'étudiait pas toutes les possibilités qui s'offrent à nous, d'autant plus qu'un certain nombre de personnes demandent pourquoi on ne se raccorde pas sur un syndicat. Or, à ce jour, aucun syndicat n'est en mesure de nous fournir de l'eau.

M. GLEYZE demande la raison pour laquelle les coûts de cette étude sont passés de 78 000 € TTC lors de la première commission d'appel d'offre du 28 octobre dernier à 253 320 € aujourd'hui.

M. BOURGEOIS indique que, lors de l'étude de l'offre proposée, les analyses restaient à la charge de la commune. Il a été demandé qu'elles soient intégrées dans le coût de l'étude.

M. BERNARD demande à connaître les charges de la commune. Dans cette étude de faisabilité on parle d'étude topographie et géotechnique qui représente un coût de 40 000,00 € qui semblent rester à la charge de la commune.

M. RAGU indique qu'effectivement on additionne 207 000 et 46 000. Il profite de cette discussion pour apporter une précision, ayant été surpris de l'information qui a circulé concernant le coût excessif des forages réalisés depuis 2005, et dont une certaine presse locale annonçait un coût global de l'ordre de 800 000,00 €.

Evidemment, après s'en être inquiété, et parce qu'il n'avait pas du tout ces chiffres-là en mémoire, il a entrepris une recherche et il est en mesure de donner le détail de ce qui a été la recherche en eau depuis cette date. Ainsi, concernant ces forages, il s'agit d'une somme de 328 420,64 € dont 72 000,00 € de subvention pour la commune, soit un coût résiduel supporté par la commune d'environ 250 000,00 €.

M. GUIGNARD demande si dans cette étude va apparaître l'incidence économique pour la collectivité.

M. BOURGEOIS répond que c'est une obligation. Il faut impérativement connaître l'impact sur le prix de l'eau, quelle que soit la solution retenue, qui devra correspondre à la solution la plus pérenne et la plus économique possible.

M. GLEYZE demande, concernant l'appel d'offre du 28 octobre, si l'option conditionnelle non évaluée concernant le périmètre de protection et la station d'alerte a été prise en compte dans le chiffrage.

M. BOURGEOIS répond que le périmètre de protection n'est pas inclus, puisqu'il faut connaître d'abord les résultats d'analyses avant de déterminer le périmètre de protection. La question aujourd'hui est de savoir si l'on se donne les moyens de connaître réellement les choses pour prendre la meilleure décision possible. Il sait que la liste Etréchy, Ensemble et Solidaires préférerait déléguer à un syndicat, solution plus facile. Or, à plusieurs reprises, il a été constaté que l'on faisait parfois mieux tout seul ! C'est dans ce sens de l'autonomie que nous continuons à chercher la meilleure des solutions.

M. GUIGNARD indique qu'avec un montant de subvention qui devrait être aux alentours de 70%, finalement cette étude n'est pas coûteuse pour la collectivité.

M. BOURGEOIS répond qu'il n'existe aucune certitude sur l'octroi des subventions sollicitées.

M. GLEYZE constate que dans cette étude, il n'apparaît nulle part sur les capacités des différents syndicats et demande si l'étude abordera ce point.

M. BOURGEOIS répond que ces éléments nous sont déjà connus au travers de l'étude menée par Hydratec. Aujourd'hui, aucun syndicat ne peut fournir de l'eau à Etréchy avant une période d'au moins 1 à 2 ans.

M. MEUNIER observe qu'il y a un certain nombre des membres du Conseil qui préfèrent se réfugier derrière un syndicat. Or, le prédécesseur de M. Bourgeois avait signé une convention avec un syndicat qui facturait forfaitairement une eau, qu'elle soit livrée ou non. La renégociation de cette convention a permis de diminuer le prix de l'eau. Aujourd'hui, ce prix est maintenu quasiment au même montant qu'il y a 12 ans.

M. BERNARD relève qu'une réunion de travail avait été promise sur ce problème de l'eau et il se trouve qu'elle ne s'est pas tenue. Aujourd'hui, il faut prendre une décision sans que l'engagement antérieur n'ait été tenu. Très clairement, il se pose la question de savoir si cette étude n'est pas un choix qui est fait ce soir vers la solution du captage sur la Juine. Quand on regarde l'étude, elle parle essentiellement de l'étude de prise d'eau de la Juine, on ne parle pas d'autre chose. Concernant la possibilité d'étudier les autres solutions, il n'y a pas d'études comparatives présentant les avantages et les inconvénients comme on aurait pu l'espérer.

M. BOURGEOIS répond à nouveau que les études d'interconnexions ont toutes été réalisées, elles sont contenues dans le rapport d'Hydratec. Il n'allait pas être remis dans une étude de faisabilité d'une prise d'eau sur la Juine quelque chose qui a déjà été étudié, au même titre que nous savons que les forages de reconnaissance effectués n'ont pas été satisfaisants.

M. RAGU rappelle également que l'idée qui consiste à puiser l'eau de la Juine n'est pas une idée nouvelle, elle faisait partie des hypothèses évoquées il y a un certain nombre d'années, et qui avait été abandonnée, compte tenu de l'activité de la Saria située en amont. Aujourd'hui, la Saria a l'obligation d'un traitement sur place et enlèvement par une filière spécialisée.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme RUSTIGNOLI, M. BERNARD, Mme RICHARD, M. HERVOIR).

APPROUVE l'attribution du marché à la société SAFEGE
sise 128 allée des Amaryllis – 77190 DAMMARIE LES LYS
pour un montant de **253 320,00 €**,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile de France.